

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**

Présents : R. MALINVERNO, G. GERBOD, O. PERRAD, J. FOURNIER, E. PROST-ROMAND, F. JOBARD, A. JACQUET, D. DODANE, X. CHAUVIN, M. GUYON, J. MOREL, M. DURAFFOURG,

Excusée : C. GENIN

Absents : J. PARET et O. COURROUVILLE

Secrétaire de séance : Olivier PERRAD

Convocation du 05 avril 2018

- Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu du conseil municipal, à l'unanimité et nomme Olivier PERRAD comme secrétaire de séance.

### **1) Vote du taux des 3 taxes d'imposition**

Monsieur le Maire propose que la fiscalité locale communale reste aux mêmes taux et qu'en conséquence les taux des 3 taxes s'établissent comme suit :

-Taxe d'habitation : 10,51 %,

-Taxe foncière bâti : 12,97 %,

-Taxe foncière non bâti : 39,57 %.

Le produit global attendu est de 257 986 € pour 2018.

La communauté de Communes Arcade majore de 2,02 % le taux de sa taxe d'habitation qui passe ainsi de 15,55 % à 17,57 % ce qui va représenter une recette supplémentaire de 190 000 € environ pour la Communauté de Commune, notamment pour le financement des gros projets comme le très haut-débit.

Le conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

### **2) Approbation du compte de gestion du Percepteur et du compte administratif 2017**

Les comptes de gestion et administratifs sont présentés au conseil. :

Fonctionnement : dépenses : 665 509,18 € et recettes : 755 554,33 €, dont un report 2016 de 274 687 € en excédent

Investissement : dépenses : 116 385,72 € et recettes : 205 434,15 €, dont un report 2016 de 124 890 € en déficit.

Le compte administratif 2017 est proposé au vote par le premier Adjoint, Gérard Gerbod.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité et le conseil autorise le maire à signer la délibération correspondante et tous documents afférents à cette affaire.

### **3) Vote du budget primitif 2018**

Le budget primitif a été préparé en commission Finances avec les différents investissements et travaux prévus par les commissions.

Les choix, arbitrages et équilibres ont été établis en présence de Mme La Trésorière, lors de la réunion de préparation.

Le budget primitif 2018 est ainsi présenté au conseil.

Fonctionnement : 1 011 021 €,

Investissement : 784 841 €.

Une estimation des premiers travaux pour le projet du Presbytère a été prise en compte dans l'investissement. Section investissement plutôt conséquente avec beaucoup de besoins à venir sur 2018 (mise en conformité PMR, dameuse, Presbytère, travaux courants, etc...).

Pour le fonctionnement, l'équilibre reste tendu notamment du fait de plusieurs prélèvements des syndicats effectués en retard par la Trésorerie (2 cotisations sur une même année) et de nouveau appel à cotisation (ASA des Entreroches).

Le budget primitif est voté à l'unanimité pour les montants ci-dessus.

Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la délibération correspondante et tout autre document afférent à cette affaire.

### **4) Habilitation du maire pour représenter la Commune en justice**

Afin que le M. le Maire puisse agir en justice le cas échéant, le conseil doit prendre une délibération à cet effet.

Le conseil municipal autorise le maire à représenter la commune pour toutes instances inhérentes aux affaires communales pendant la durée du mandat ; en cas d'empêchement du maire ce sont les adjoints dans l'ordre du tableau qui le représente.

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à signer la délibération correspondante à cette affaire.

### Comptes rendus divers et questions diverses

1) Fête patronale : Fabienne JOBARD signale que la commune de Morbier a demandé s'il était possible de décaler la date de la fête cette année, afin que les forains soient sur place pour les 2 fêtes. La fête a donc été avancée au 06 et 07 octobre 2018, à la place du 2<sup>ème</sup> week-end d'octobre traditionnellement.

2) Revalorisation des lacs : La Communauté de Communes ARCADE demande au conseil de se positionner sur ce dossier.

Le débat s'amorce et se développe : quid de la décision de la commune voisine de CHAPELLE DES BOIS et la Communauté de Communes à laquelle elle est rattachée ?, des incohérences subsistent sur le projet... Sa réalisation est fortement liée au foncier ( la maîtrise foncière n'est pas assurée) ; à cet égard M.le Maire fait observer que l'acquisition de la maison « Sur les Lacs » reste à finaliser et que subsiste bien entendu, le problème de son financement...

Par ailleurs, quid de cette maison si elle devenait propriété de la Commune et que le projet reste à l'état embryonnaire ?

3) Martine GUYON explique que la facture EAB à payer par l'APEB est erronée ; en effet il semblerait que des forfaits aient été facturés à des enfants qui ne sont pas domiciliés sur la commune : l'APEB va demander des explications et des justificatifs d'adresse. La commune va en faire de même et demander à EAB une gestion plus rigoureuse sur ce point précis.

4) David DODANE fait remarquer que le déneigement de cet hiver n'a pas été très satisfaisant sur le secteur de « En Chapeau ». Il demande que l'info soit « remontée » à Arcade.

5) Xavier CHAUVIN signale que la route des Chalettes est dangereuse en raison d'un éboulement des accotements. Un devis a été demandé par Arcade. Les routes en générale ont souffert mais il faudra prioriser les travaux urgents.

6) Monique DURAFFOURG annonce qu'un concours de quilles le week-end du 20 mai, sera organisé par le comité des fêtes. Ce même week-end l'exposition de peintures à la salle des fêtes est également prévu ainsi que le vide grenier de l'APEB.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 19 avril 2018